



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU DU CHALET DES SPORTS, 200 CÔTE DE LA MER, LE 2 NOVEMBRE 2020

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Sont absent (e)s : Jacqueline Poirier,

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-226 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Claude Caron
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-227 **QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020.



INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Plusieurs rencontres sont prévues en novembre avec le conseil municipal pour la préparation budgétaire 2021 qui est en cours. Il y a une rencontre de planification des projets 2021 avec les coordonnateurs de la municipalité et le conseil municipal ce samedi 7 novembre.

En matière de sécurité routière : nous avons eu une rencontre virtuelle avec la MTQ, 8 personnes présentes du côté du ministère dont le directeur général régional et sept fonctionnaires. Ils sont à faire des études sur le trafic, la sécurité et la vitesse sur la route de la Montagne; ils nous feront état des résultats de ces analyses en mai 2021. On n'a pas toutefois pas senti une grande ouverture de leur part à priori pour diminuer la vitesse sur toute la route de la Montagne.

5. Informations des conseillers (ère)s

Aucune information.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Avis de motion pour le Règlement no 2020-10-411 sur le traitement et les conditions des employés municipaux

Un avis de motion est donné par Marie Diament pour l'adoption ultérieure du projet de règlement no 2020-10-411 sur le traitement et les conditions des employé.e.s municipaux.

7. Adoption du projet de règlement 2020-10-411 sur le traitement et les conditions des employé.e.s municipaux

ATTENDU QUE le Conseil souhaite adopter un nouveau règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé.e.s pour 2021-2024 intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux »;

ATTENDU QU'un comité de gestion des ressources humaines, composé de deux élu.e.s et d'un employé désigné par tous les employés de la municipalité, a participé à l'élaboration du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme municipal et les profils des postes proposés vont rendre, à terme, l'organisation municipale plus efficace et efficiente pour donner les services à la population et effectuer les travaux relatifs aux infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les échelles salariales et les avantages sociaux consentis aux employé.e.s municipaux ont été minutieusement analysés à partir d'une étude de référence en la matière, de la comparaison de multiples et diverses conventions collectives dans le milieu municipal et avec l'aide d'un conseiller-expert en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet de règlement à la séance du Conseil tenue le 2 novembre 2020 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE,



Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-228

QUE le conseil municipal adopte le présent projet de règlement numéroté 2020-10-411 et intitulé « Règlement sur le traitement et les conditions des employé.e.s municipaux.

8. Programme de soutien au milieu en patrimoine immobilier

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme dont l'objectif est d'accompagner le milieu municipal pour qu'il puisse contribuer davantage à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU QUE le volet 1 du programme concerne l'aide pour la restauration du patrimoine immobilier et prévoit que le ministère de la Culture et des Communications égalera le montant que la municipalité mettra comme aide à la restauration pour les propriétés privées admissibles;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-du-Loup a déjà manifesté son intérêt pour mettre sur pied un programme et qu'il serait ainsi possible d'en faire un programme territorial;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà un PIIA et un inventaire à jour des maisons ayant une valeur patrimoniale (inventaire fait par la MRC en 2012);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dénombre 71 bâtiments admissibles à un tel programme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-229

QUE le conseil municipal confirme son intérêt à participer au programme territorial de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier et désire investir un montant de 10 000 \$ par année pour les années 2021 et 2022;

9. Demande au MTQ pour la cession du chemin de desserte pour la zone industrielle

ATTENDU QUE la municipalité s'est vue octroyer le droit d'avoir une zone industrielle légère, accordée et intégrée au schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE pour développer la zone industrielle, un chemin d'accès doit être aménagé;

ATTENDU QUE le chemin de desserte est le chemin naturel pour desservir cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Transport est propriétaire de ce chemin d'accès qui longe la route 20 et qui est connu comme étant le lot 4 532 172 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-230

QUE le conseil municipal demande au MTQ de lui céder le terrain sur lequel est situé le chemin de desserte et ainsi pouvoir faire un chemin permettant l'accès à la zone industrielle.



10. Demande au MTQ pour l'utilisation d'un radar pédagogique sur la route de la Montagne

ATTENDU QU'un groupe de citoyen.nes demande à la municipalité d'agir pour diminuer la vitesse de la route de la Montagne;

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'il est important d'agir suite à la demande des citoyen.nes pour diminuer la vitesse sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE les radars pédagogiques ont prouvé leur efficacité pour faire respecter la vitesse maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-231

QUE le conseil municipal demande au MTQ de nous prêter un radar pédagogique, et si cela n'est pas possible, de nous permettre d'utiliser notre propre radar pédagogique sur la route de la Montagne.

11. Quote-part 2021 Transport Vas-Y-volet adapté)

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion à Transport Vas-Y inc., le transport collectif et adapté pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des prévisions budgétaires pour 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-232

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage :

- 1- Confirme sa participation au transport adapté;
- 2- Désigne la MRC de RDL comme étant l'organisme mandataire,
- 3- Confirme l'adoption des prévisions budgétaires au montant de 487 470 \$
- 4- Confirme l'adoption de la tarification au montant de 3,25 \$ du déplacement,
- 5- Confirme que Transport Vas-Y inc. comme étant l'organisme délégué;
- 6- Confirme que le montant de sa contribution financière est de 3 822 \$ pour 2021.

12. Liste des personnes endettées pour taxes

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est officiellement déposée aux membres du conseil, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 1022);

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 octobre 2020, le solde de taxes à recouvrer est de 69 448,74 \$ portant intérêt de 2 498,55 \$, et que sur ce montant 28 personnes doivent plus de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-233

QUE le conseil municipal mandate Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe à faire le nécessaire pour recouvrer la somme des taxes en arrérages indiquée sur cette liste.



13. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Tous les membres du conseil ont officiellement reçu le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance et qu'ils doivent le compléter d'ici la fin du mois de novembre et la remettre à la direction générale, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art 357-363).

14. Dépôt du budget révisé 2020 (état comparatif)

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un état comparatif de son budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie de l'état comparatif du budget 2020 et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'il s'agit d'un exercice normal qui relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

ATTENDU QU'une comparaison entre le budget et l'état actuel des dépenses et revenus permet d'ajuster les projets de la municipalité en cours d'année en fonction des ajustements contextuels, des corrections administratives et des changements voulus par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-234 **QUE** le conseil municipal adopte l'état comparatif du budget de l'année 2020 suivant :

ÉTAT COMPARATIF

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2020	Réel au 2020-11-02
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 525 876,00) \$	(1 570 302,56) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(372 243,00) \$	(364 124,53) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(25 468,00) \$	(26 765,61) \$
SERVICES RENDUS	(91 273,00) \$	(58 678,73) \$
AUTRES REVENUS	(190 862,00) \$	(116 257,74) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(197 953,00) \$	(152 969,90) \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 403 675,00) \$	(2 289 099,07) \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	504 088,00 \$	371 410,59 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	255 656,00 \$	261 837,39 \$
VOIRIE & TRANSPORT	476 514,00 \$	367 590,69 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	320 572,00 \$	241 650,46 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	122 955,00 \$	86 714,36 \$
LOISIRS & CULTURE	502 824,00 \$	339 147,77 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	143 680,00 \$	129 997,74 \$
AMORTISSEMENT	345 000,00 \$	- \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 671 289,00 \$	1 798 349,00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION	(267 614,00) :	490 750,07 \$



CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
IMMOBILISATIONS	345 000,00 \$	- \$
FINANCEMENT	(143 930,00) \$	251 860,95 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	(82 967,00) \$	- \$
AFFECTATION	149 511,00 \$	(24 621,15) \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	267 614,00 \$	227 239,80 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION)	- \$	263 510,27 \$

REVENUS D'INVESTISSEMENT		
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	- \$	- \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	- \$	
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	- \$	- \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(229 225,00) \$	(110 311,75) \$
AUTRES REVENUS	(3 607,00) \$	(3 007,00) \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	(232 832,00) \$	(113 318,75) \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
ADMINISTRATION MUNICIPALE	9 875,00 \$	4 280,00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	- \$	- \$
VOIRIE & TRANSPORT	259 693,00 \$	158 889,76 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	98 000,00 \$	14 345,20 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	9 000,00 \$	5 639,13 \$
LOISIRS & CULTURE	90 199,00 \$	14 186,32 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	- \$	- \$
TOTAL – DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	466 767,00 \$	197 340,41 \$
EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION	233 935,00 \$	84 021,66 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(106 298,00) \$	- \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(82 967,00) \$	- \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(6 670,00) \$	- \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(30 000,00) \$	- \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉ:	(8 000,00) \$	- \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(233 935,00) \$	- \$
EXCÉDENT D'INVEST. APRÈS CONCILIATION	- \$	84 021,66 \$

15. Demande d'accréditation pour Équijustice Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'accréditation de l'organisme Équijustice afin de bénéficier d'une gratuité offerte à cette catégorie d'organisme dans le cadre du règlement de tarification des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre des services gratuits de médiation et de justice réparatrice pour les citoyen.n.e.s de la Municipalité;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Claude Caron
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-235

QUE le conseil municipal accrédite l'organisme Équijustice de Rivière-du-Loup et l'inscrit sur la liste des organismes accrédités à la Municipalité pour qu'il bénéficie de la gratuité de la salle lorsqu'elle est disponible et que leurs services sont offerts à des citoyen.n.e.s de la municipalité.

16. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour 2021

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année, en fixant le jour ou l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public sur le contenu du présent calendrier doit être publié, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-236

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des séances suivant pour l'année 2021 :

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021	
Salle Gilles-Moreau 200, côte de la Mer à 19 h 30	
Lundi le 11 janvier à 19 h 30	Lundi le 5 juillet à 19 h 30
Lundi le 1 ^{er} février à 19 h 30	Lundi le 2 août à 19 h 30
Lundi le 8 mars à 19 h 30	Lundi le 13 septembre à 19 h 30
Mardi 6 avril à 19 h 30	Lundi le 4 octobre à 19 h 30
Lundi le 3 mai à 19 h 30	Lundi le 1 ^{er} novembre à 19 h 30
Lundi le 7 juin à 19 h 30	Lundi le 6 décembre à 19 h 30
Lundi 20 décembre à 19 h 30, séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021	

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

17. Diagnostic organisationnel opérationnel : proposition de SMI performance

ATTENDU QUE SMI Performance est une entreprise spécialisée en gestion organisationnelle et en réorganisation des méthodes de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire réaliser une analyse fonctionnelle de tâches et d'efficacité organisationnelle des services administratifs afin d'optimiser l'efficacité organisationnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



2020-11-237

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de diagnostic organisationnel des services administratifs de SMI Performance du 23 octobre 2020 et portant la référence 201023 2A et mandate Vincent More, maire, pour signer le formulaire d'acceptation.

18. Résolution pour le volet entretien du réseau local pour 2019

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à des travaux d'entretien du réseau local en 2019 pour les routes de niveaux 1 et 2, mais que ces montants n'avaient pas été reportés dans le rapport annuel 2019 à la section 10;

ATTENDU QUE les frais encourus admissibles au volet ERL sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :
 - ✓ Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 108 401,48 \$
 - ✓ Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver : 38 251,88 \$
- Total des frais encourus admissibles : 146 653,36 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-238

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Line Petitclerc, pour amender le rapport annuel 2019 du MAMH et ajouter les montants ci-haut mentionnés à la section 10 dudit rapport annuel.

19. Appui pour le projet Les puits de carbone bleu du sud de l'estuaire du Saint-Laurent

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance du projet déposé par le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire auprès du Fonds d'action et de sensibilisation pour le climat;

ATTENDU QUE la municipalité appuie sans hésiter ce projet qui vise à sensibiliser toute la communauté côtière du sud de l'estuaire du Saint-Laurent aux nombreux bénéfices de réhabiliter et de conserver les habitats côtiers naturels pour contribuer à l'action climatique du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-239

QUE le conseil municipal appuie le projet *Les puits de carbone bleu du sud de l'estuaire du Saint-Laurent*.

20. Résolution marquant le désaccord de la municipalité à l'article 81 du projet de Loi 67

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;



CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome

Appuyée par Emmanuelle Garnaud

Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents (M. Vincent More se retire),

2020-11-240

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.



21. Rapport de la SQ sur la vitesse dans la municipalité

La SQ avait ouvert une requête suite à la pétition signée par une soixantaine de citoyen.n.e.s de la route du Fleuve qui trouvaient que la vitesse des automobilistes était trop élevée et semblait dépasser les limites réglementaires de 30 et 50 km à l'heure. La SQ a tenu 16 opérations avec radar sur la route du Fleuve durant un mois soit du 21 septembre au 20 octobre 2020. Trois constats de vitesse ont été émis sur la route du Fleuve. La SQ considère que la vitesse n'est pas un problème sur la route du Fleuve, mais suggère de demander à nouveau l'ouverture d'une requête au début de l'été 2021, car la circulation est alors beaucoup plus dense sur la route du Fleuve.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

22. Publication 100 ans du CN : Fier d'être votre voisin

Le CN a envoyé à la municipalité une publication intitulée *Le CN dans votre collectivité* fournissant des renseignements sur leurs diverses initiatives, leurs investissements en immobilisations ainsi que leurs partenariats communautaires, et rappelle que le transport ferroviaire est reconnu en tant que service essentiel, sécuritaire et efficace et soutient leur engagement à maintenir des liens solides avec les collectivités desservies à travers le pays.

23. Rapport d'activités de Tourisme Rivière-du-Loup

Le rapport d'activités de Tourisme Rivière-du-Loup énonce que la saison estivale 2020 a été riche en adaptation quotidienne pour répondre aux exigences de la Santé publique avec du personnel en moins et pour répondre à une clientèle assez nombreuse au bureau de RDL.

Les bureaux touristiques de NDDP et RDL ont connu une baisse d'achalandage comme suit :

Diminution de 89 % du nombre de visiteurs / 54 % RDL
Diminution de 74 % des actes d'information / 40% RDL

Le bureau d'accueil de NDDP a connu une baisse drastique. Le service sanitaire quant à lui demeure super achalandé. Une baisse imputable sans doute à la fermeture de la frontière NB.

La campagne d'achat local Cheznousmonloup semble avoir fait fureur. L'activité sur le site touristique a connu une augmentation des visites de 23 %, une augmentation de 21 % du nombre d'utilisateurs et une augmentation de 39% du nombre d'abonnés.

Vidéo 360 a fait découvrir la région de RDL.

Blogueurs a fait rayonner les municipalités membres de TRDL.

Tourisme RDL a des ententes avec 9 municipalités et a 217 membres en 2020.

La majorité des visiteurs proviennent de MTL et la Montérégie, tout comme les années antérieures. Les visiteurs ont séjourné en général plus longtemps à RDL que les années précédentes.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

24. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

Aucun suivi



25. Demande de dérogation mineure

Aucune demande.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26. Piste de vélo de montagne et assurance pour printemps 2021

La piste de vélo de montagne derrière le Chalet des sports sera prête et ouverte aux cyclistes au printemps 2021. Une surprime d'assurance de 1000 \$ est à prévoir pour 2021.

27. Chalet des sports : ouverture prévue en décembre

Selon la température et les directives de la santé publique, le Chalet des sports devrait pouvoir ouvrir ses portes vers la mi-décembre à l'hiver 2020- 2021 en respectant les mesures sanitaires.

28. Embauche du personnel saisonnier au Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de 4 préposés à l'ouverture du Chalet des sports en décembre;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche des candidats aux postes de préposés au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT que deux préposés ayant occupé ce poste à l'hiver dernier ont signifié leur intérêt à travailler à nouveau à l'hiver 2021, soit Alexandre Laplante-Dubé et Mathieu Soucy;

CONSIDÉRANT QUE deux autres personnes ont soumis leur candidature et ont été reçu en entrevue pour compléter le personnel nécessaire, soit Alexis Raymond et Clément Onno;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

Sur proposition de Marie Diament

Appuyée par Stéphane Fraser

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-241

QUE le conseil municipal nomme Alexandre Laplante-Dubé, Mathieu Soucy, Alexis Raymond et Clément Onno pour occuper les postes de préposés au Chalet des sports et mandate le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail au taux horaire prévu pour 2021.

29. Ateliers et activités à venir

- Quiz en direct – lundi 9 novembre à 19 h 30
- Formation reconnue Gardiens avertis - samedi 21 ou 28 novembre
- Salon des artisans – 28 et 29 novembre à la salle Gilles-Moreau
- Strong by Zumba – mardi 10 novembre au 15 décembre (payable à la séance)

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

30. Avancement du projet Bonification des sentiers

La coupe d'arbres morts continue à progresser. Il y a des billots de bois empilés sur le bord des sentiers à donner aux résidents qui ont le matériel nécessaire



pour récupérer le bois après entente avec Keven Desjardins, coordonnateur projet des parcs, bâtiments et voirie.

Le déchiquetage des branches est en cours. Les journaliers ont fait beaucoup d'heures de travail sur l'entretien des sentiers de ski de fond. M. Jules Godin, bénévole, y a aussi participé.

La carte des sentiers est en train de se finaliser, fruit du travail de la Corporation portagoise de développement.

31. Avancement du projet de sécurité routière

Le changement de la signalisation chemin du Lac et côte de la Mer est en cours du 27 au 30 octobre.

Des soumissions ont été reçues pour le rallongement du filage des luminaires dans courbe de la côte de la Mer et luminaires, ainsi qu'une visite avec Hydro-Québec.

Un mandat a été donné pour le plantage de poteaux. Les travaux devraient être complétés au 31 décembre.

Le débroussaillage d'emprise sur côte de la Mer a été fait.

32. Suivi sur les travaux du stationnement Parc de l'Anse

ATTENDU QUE suite à l'absence prolongée du coordonnateur terrain des parcs, bâtiments et voirie, il avait été décidé qu'il n'était pas possible de faire le travail de mise à niveau du stationnement du Parc de l'Anse à l'interne tel qu'il était prévu dans le budget 2020;

ATTENDU QUE le contrat de décapage, de confection d'une tranchée drainante et d'une plate-bande ainsi que la mise à niveau et nivelage du stationnement du Parc de l'Anse a été donné à contrat à l'heure aux Entreprises Jean-Marie Côté Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux complétés (total de 26244.85 \$ avant taxes) sont plus élevés que ceux initialement prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE deux grilles de surface ont été ajoutées au drainage, car le débit de captation est lent; ces grilles permettront de capter l'eau de surface plus rapidement, ce qui devrait corriger le problème;

Sur proposition Stéphane Fraser
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-242

QUE le conseil accepte de payer le montant de la facture de 30 175 \$, mais demande aux Entreprises Jean-Marie Côté inc. de lui fournir une lettre de garantie d'un an pour les travaux de drainage faits; pour le paiement de cette facture un montant de 19 553,81 \$ doit être pris sur l'excédent non affecté, car 8 000 \$ étant prévu au budget de fonctionnement pour le projet.

DONS ET PARTICIPATIONS

33. Demande de Centraide Bas-Saint-Laurent

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution financière de l'organisme Centraide Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au financement de plusieurs organismes dans la région de Rivière-du-Loup, dont la communauté de Notre-Dame-du-Portage bénéficie de leurs services;



CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-243 **QUE** le conseil municipal verse un montant de 200 \$ à l'organisme Centraide Bas-Saint-Laurent pour sa campagne de financement.

34. Demande de la Ressource

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière pour aider à l'intégration sociale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-244 **QUE** le conseil municipal n'accorde aucun montant à l'organisme La Ressource.

35. Demande de Coalition Urgence Rurale (CUR) du Bas Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme Coalition Urgence Rurale (CUR) du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Claude Caron
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-11-245 **QUE** le conseil municipal n'accorde aucun montant à la Coalition Urgence Rurale (CUR) du Bas Saint-Laurent.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

36. Dépôt des deux états financiers comparatifs – octobre 2020

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

37. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation octobre 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-11-246 **QUE** toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 92 463,95 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

38. Période de questions

Un citoyen dit que les travaux faits par l'entreprise Jean-Marie Côté ont coûté chers et que l'on aurait dû les faire faire par une entreprise d'ici. Le maire répond que ceux-ci ont été faits dans les règles de l'art et que nous faisons une rotation des fournisseurs.

Une question est posée concernant la pancarte Bienvenue à l'entrée du village du côté Est qui devait être déplacé de deux pieds vers le nord car il y a danger pour les cyclistes. Le maire répond que cette affiche sera remplacée d'ici deux ans et que nous tiendrons compte de cette information.

39. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 35.

Vincent More

Maire

Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire